

Conditions tarifaires des gîtes communaux du Val d'Ocre

	Gîte des Artistes	Gîte du Meunier	Gîte du Puits Bouillant
Nuité en semaine (de lundi 15h au vendredi 11h)	90,00 €	100,00 €	150,00 €
La semaine complète (du lundi 15h au dimanche 11h)	580,00 €	650,00 €	980,00 €
Nuité le week-end (du samedi 15h au dimanche 11h)	230,00 €	280,00 €	390,00 €
Week-end complet (du vendredi 15h au dimanche 11h)	290,00 €	350,00 €	490,00 €
Participation ménage	50,00 €	60,00 €	80,00 €
Prestation draps lits 160 cm obligatoire			3 grands lits
			15€ x 3

PRESTATIONS Optionnelles

Draps	Le prix des gîtes ne comprend pas les draps. Ils sont en option sauf pour le gîte du Puits Bouillant où ils sont obligatoires pour les 3 grands lits. Les lits ne sont pas faits. 1 pers. : 10 € 2 pers. : 15 €
Animaux	12 €/par jour
Taxe de séjour des établissements non classés	2,2% du montant de la location (hors charges et prestations) par nuitée (taxe additionnelle incluse) plafonnée à 2,20 €

MODALITES DE REGLEMENT

Les règlements acomptes ou soldes peuvent être réglés soit **par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC**, soit **par virement bancaire**. Si toutefois la demande de réservation a lieu un mois avant la prise du logement, il sera demandé le montant total de la location

ACOMPTE à la réservation	25% du montant du séjour sans prestations		
Caution à régler à la réservation	Gîte des Artistes	Gîte du Meunier	Gîte du Puits Bouillant
	300 €	300 €	400 €

La caution est à régler uniquement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

L'arrivée dans nos gîtes se fait en toute autonomie grâce aux boîtes à clés situées à l'entrée de chaque gîte. Le code d'accès vous sera communiqué quelques jours avant votre arrivée.

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter au **03 86 91 51 78** ou au **07 81 44 97 58**.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également venir nous rencontrer à **la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf – 89110 Le Val d'Ocre, du lundi au vendredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h**.

Conditions de validation du contrat	Dès votre accord sur les conditions de location de nos gîtes, nous vous adresserons un contrat de location. Celui-ci devra nous être retourné signé dans les meilleurs délais, accompagné du versement d'un acompte de 25 %, soit par chèque, soit par virement bancaire (dans ce cas, merci de nous transmettre une preuve de virement), ainsi que du chèque de caution libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC. Le solde de la location devra être réglé au plus tard 10 jours avant votre séjour. Nous ne réalisons pas d'état des lieux d'entrée. Toutefois, nous vous remercions de bien vouloir signaler toute anomalie ou dégradation constatée dès votre arrivée dans le logement.
-------------------------------------	---